

FÊTE NATIONALE MANOSQUE

13 & 14
JUILLET



CONCOURS DE LA PLUS BELLE VITRINE

Qui aura la plus belle
vitrine sur le thème
de la France ?

Manosque
HAUTE-PROVENCE

BFM
DICI

MAGAZINE • M13
mouv'in
WWW.MOV-IN.COM

À l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet, la ville de Manosque organise un concours des vitrines sur le thème de la France - Bleu Blanc Rouge.

Ce concours permettra d'encourager et de récompenser les actions menées par les commerçants en faveur de l'animation de la ville tout au long de l'année.

Le concours est ouvert à tous les commerçants de Manosque (hors zones d'activités St-Joseph et St-Maurice).

Le concours :

Les décors devront être en place du 5 au 14 juillet 2022 (inclus).

Date limite d'inscription :

26 juin 2022, via le formulaire en ligne sur le site de la ville : www.ville-manosque.fr

Annnonce des résultats :

25 juillet 2022 via la page facebook de la ville.

Remise des prix :

28 juillet 2022 à 18h, place de l'Hôtel de Ville.

Article 1 : Objet du concours

Décorer sa vitrine sur l'unique thème de la France en bleu, blanc et rouge en utilisant le kit de décoration fourni par la ville (dans la limite des stocks disponibles) et agrémenter des éléments de votre choix pour faire preuve d'originalité.

Article 2 : Participants

Le concours est ouvert à tous commerçants de Manosque (hors zones d'activités St-Joseph et St-Maurice), après inscription via le formulaire en ligne du site internet de la ville : www.ville-manosque.fr

Article 3 : Délai de participation

Les inscriptions devront être envoyées sur le site de la ville : www.ville-manosque.fr
au plus tard le 26 juin 2022.

Article 4 : Modalités de participation

Les commerçants devront décorer leurs vitrines de façon originale et créative tout en respectant le thème unique de la France en bleu, blanc et rouge sans oublier d'utiliser le kit de décoration fourni par la ville.

Le concours prend en compte :

- ✓ le respect du thème,
- ✓ l'utilisation du kit de décoration fourni par la ville
- ✓ l'agencement,
- ✓ l'espace
- ✓ l'originalité

Article 5 : Désignation des gagnants :

Ce concours est organisé par la ville de Manosque.

Le photographe officiel de la ville passera photographier les vitrines les 12 et 13 juillet 2022.

Les photos réalisées feront l'objet d'une publication complète sur la page Facebook de la Ville.

Chaque internaute sera invité à choisir sa photo favorite en la « likant ». Les 3 clichés ayant reçu le plus de « j'aime » seront désignés gagnants.

Article 6 : Dotations

Les lots récompenseront les 3 plus belles vitrines.

Remise des prix : 28 juillet 2022 à 18h, place de l'Hôtel de Ville

Les lots ne pourront être ni revendus, ni échangés :

- Lot offert par le Magazine Mouv'in
- Lot offert par BFM DICI

Article 7 : Droit à l'image

Les commerces participants acceptent que des photos de leurs vitrines et décorations soient réalisées, et autorisent leur publication dans les supports de communication de la ville de Manosque et dans la presse.

Article 8 : Acceptation du règlement

L'inscription au concours entraîne, de la part des commerces candidats, l'acceptation sans réserve du présent règlement, ainsi que des décisions prises du jury.

Article 9 : Protection des données personnelles

La ville de Manosque est le responsable du traitement des données au sens du règlement général pour la Protection des données personnelles (loi n°2018-493 du 20 juin 2018) pour la collecte et le traitement des données à caractère personnel.

Article 10 : Dépôt et consultation du règlement

Le règlement est disponible pendant toute la durée du jeu au service communication de la ville de Manosque. Le règlement pourra être adressé gratuitement par email ou par courrier à toutes personnes en faisant la demande auprès de Monsieur le Maire.

Nos partenaires :

